



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la désertification**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(8)/INF.6  
21 août 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONFÉRENCE DES PARTIES**  
**Huitième session**  
**Madrid, 3-14 septembre 2007**

**Point 17 de l'ordre du jour provisoire**  
**Débat spécial: séances de dialogue**

**TABLE RONDE DE HAUT NIVEAU SUR LA DÉSSERTIFICATION  
ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**Note du secrétariat**

*Résumé*

1. Dans sa décision 30/COP.7, la Conférence des Parties a décidé qu'à sa huitième session les séances de concertation avec les parties prenantes concernées (ministres, organisations non gouvernementales, parlementaires, etc.) auraient lieu au titre des points de l'ordre du jour qui les intéressent.
2. Le présent document, établi à l'intention des participants à la table ronde qui sera organisée le 12 septembre, porte sur certaines questions qui pourraient servir de fondement au débat.
3. Les participants voudront peut-être recommander des mesures concrètes et des solutions propres à faciliter la mise en œuvre des programmes d'action relatifs à la lutte contre la désertification et à l'adaptation aux changements climatiques, en vue de favoriser un développement durable dans les pays parties touchés.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. RAPPEL DES FAITS .....	1 – 7	3
II. EXPLOITER LES EFFETS DE SYNERGIE .....	8 – 16	4
III. DÉFIS À RELEVER.....	17	6

## I. RAPPEL DES FAITS

1. La désertification fait partie des grands défis environnementaux de notre époque et constitue un obstacle majeur à la satisfaction des besoins fondamentaux des personnes vivant dans les zones arides, comme le constate le récent rapport de base de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire. Dans ce rapport, la désertification est également considérée comme le facteur de changement des écosystèmes potentiellement le plus menaçant pour la survie des plus pauvres. Au total, 90 % de la population des zones arides, estimée à près de deux milliards de personnes, vivent dans des pays en développement.
2. Parallèlement, les effets d'un autre phénomène écologique majeur, à savoir la modification du climat, font de plus en plus souvent la une de l'actualité. Or l'on constate désormais que les changements climatiques et la désertification sont étroitement liés, comme en témoigne le thème retenu en 2007 pour la Journée mondiale de lutte contre la désertification: «Désertification et changement climatique – un défi mondial».
3. Ces deux problèmes écologiques influent l'un sur l'autre à différents niveaux. La fréquence accrue de phénomènes météorologiques extrêmes, tels que la sécheresse ou des pluies torrentielles, qui résultent du réchauffement de la planète ne peut qu'accentuer la dégradation des sols, tandis que le processus de désertification a également des incidences sur le climat. Selon l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, les sols des zones arides contiennent plus d'un quart du volume total du carbone organique présent dans le monde et la quasi-totalité du carbone inorganique. En raison de la raréfaction des puits de carbone causée par la désertification et le dépérissement connexe de la végétation, les émissions sont nettement plus importantes dans ces zones. Leur régénération pourrait donc avoir une forte incidence sur le réchauffement de la planète.
4. Nombreux sont ceux qui craignent que l'évolution en cours ne représente une bombe à retardement. Un rapport récent sur la désertification, établi par un groupe d'experts sous les auspices de l'Université des Nations Unies (UNU), affirme que la modification du climat fait de la désertification «le plus grave défi écologique de notre époque». À moins que les tendances actuelles ne soient rapidement enrayerées, suffisamment de terres fertiles risquent de se transformer en désert en l'espace d'une génération pour créer «une crise écologique de proportion mondiale». Faisant également état des conséquences socioéconomiques alarmantes à en attendre, le rapport prévient que, si des mesures ne sont pas prises, ce sont près de 50 millions de personnes qui pourraient être déplacées dans les dix prochaines années.
5. Les experts constatent en outre que la diminution de la productivité du sol et la dégradation des services nécessaires à la vie qu'offre la nature font peser des menaces imminentes sur la stabilité internationale. Dans certains pays développés, de hauts responsables de l'appareil militaire et du renseignement s'intéressent aux incidences du réchauffement de la planète sur la sécurité nationale et investissent des ressources dans l'évaluation de ces incidences. Ils ont pleinement conscience des liens entre la désertification et la pauvreté endémique, les migrations forcées et les conflits.
6. Le troisième rapport d'évaluation (2007) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) confirme que la sécheresse et la pénurie d'eau devraient s'accentuer. L'augmentation des coûts socioéconomiques liés aux dommages d'origine

météorologique et aux variations régionales du climat dénote une vulnérabilité croissante face aux changements climatiques. Les systèmes sociaux et économiques ont pâti des lourdes pertes provoquées par des phénomènes météorologiques catastrophiques tels que des inondations ou la sécheresse.

7. L'Europe doit également se préparer à affronter l'impact des changements climatiques. Un rapport récent de la Commission européenne dresse un tableau inquiétant d'une montée des températures qui aura pour effet de dessécher l'Europe méridionale, de faire fondre les neiges des Alpes et de la Scandinavie et de submerger les zones côtières de faible élévation entourant le continent. Ce document appelle l'attention sur le fait que, si les pays européens ne prennent pas les devants, ils devront plus fréquemment faire face à des crises et des catastrophes qui se révéleront considérablement plus onéreuses et menaceront en outre les systèmes sociaux et économiques de l'Europe et sa sécurité. Les changements climatiques rendent l'interaction entre la désertification ou la sécheresse et les catastrophes naturelles encore plus funeste.

## II. EXPLOITER LES EFFETS DE SYNERGIE

8. Compte tenu de ces tendances, le processus découlant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification se trouve à la croisée des chemins. L'examen intergouvernemental du plan-cadre stratégique décennal destiné à renforcer la mise en œuvre de la Convention fera de celle-ci un instrument mieux reconnu permettant à la communauté internationale de relever les défis interdépendants touchant l'environnement, les conditions socioéconomiques et la sécurité.

9. La synergie entre les programmes d'action nationaux (PAN) prévus au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification, qui établissent des passerelles entre politique de développement et politique de l'environnement, et les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) élaborés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques offre une occasion encore inexploitée de mettre en place des moyens d'intervention de vaste portée. Une démarche intégrée de ce type face à la désertification et aux changements climatiques procurera de multiples avantages, notamment pour les groupes défavorisés des zones arides qui souffrent le plus de ce double fléau.

10. Il paraît raisonnable de conjuguer les efforts visant à combattre les changements climatiques avec des activités de gestion durable des terres, et ce, pour trois raisons principales:

a) Premièrement, vu que les plus vulnérables aux changements climatiques sont pour la plupart des personnes démunies vivant dans les zones arides, les mesures à prendre pour s'adapter à ces changements dans le cadre des PAN/PANA seront nécessairement axées sur la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

b) Deuxièmement, la Convention sur la lutte contre la désertification appelle l'attention sur des problèmes particuliers de développement selon une démarche participative, permettant ainsi aux utilisateurs finals de ressources naturelles d'adopter des pratiques viables et des modes de subsistance différents, ce qui constitue en soi une forme déterminante d'adaptation au climat à l'échelon local;

c) Troisièmement, il paraît logique, dans un souci d'efficacité et d'intégration transversale, d'associer les activités menées au titre des deux conventions plutôt que de concevoir, de mettre en œuvre et de gérer la politique relative au climat séparément de la lutte contre la désertification. Tel est particulièrement le cas dans les pays où les ressources financières et humaines sont peu abondantes. De fait, la coordination de stratégies d'atténuation et d'adaptation visant à remédier simultanément à divers aspects des changements climatiques et à la désertification facilitera l'élaboration de politiques innovantes de réduction de la pauvreté, renforcera les capacités d'adaptation des groupes vulnérables à faible revenu et contribuera à la lutte contre les changements climatiques par le piégeage du carbone et la réduction des émissions.

11. Des projets de fixation du carbone dans les vastes étendues des écosystèmes des zones arides pourraient par exemple s'avérer nettement plus avantageux que la conservation des forêts. La fixation du carbone peut enrayer la dégradation de ces écosystèmes et en accroître la productivité et la viabilité. De tels projets pourraient également offrir de grands avantages sur le plan social en améliorant la sécurité alimentaire, ce qui contribuerait du même coup à prévenir des pratiques non viables de gestion des terres. Les populations locales pourraient ainsi atténuer les changements climatiques tout en luttant contre la désertification et en protégeant la diversité biologique.

12. Cela étant, plusieurs éléments font obstacle à la réalisation d'une synergie. Les populations des zones arides ont par exemple souvent recours aux services liés aux écosystèmes pour faire face à la sécheresse. Or certaines mesures de lutte contre la désertification visent, de façon peu judicieuse, à protéger intégralement la végétation contre toute activité humaine. L'adaptation aux changements climatiques nécessite en revanche un accès continu et durable aux ressources locales pour permettre à la population de survivre durant les périodes de contraintes climatiques. Il peut donc s'avérer nécessaire de revoir les mesures uniquement conçues pour remédier à la dégradation des terres arides.

13. L'autre problème est d'ordre institutionnel et financier. Selon un des auteurs du rapport sur la désertification de l'ONU, les décideurs et les responsables politiques ne sont pas conscients de la gravité de la situation: à mesure que le problème s'accroît, les ressources allouées s'amenuisent. Les mécanismes financiers mis en place dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques offrent des sources nouvelles de financement, plus prometteuses que celles qui sont liées à la Convention sur la lutte contre la désertification. Cependant, les types d'activités susceptibles d'être financés par le biais de la Convention sur les changements climatiques sont soumis à des conditions restrictives, ce qui peut limiter les possibilités d'appliquer des mesures visant également à renforcer les moyens de subsistance.

14. Il faut donc que les activités entreprises au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification tiennent mieux compte des droits essentiels de la population touchée, tels que le droit à l'alimentation et celui d'accéder à l'eau. L'accès aux ressources en eau et la gestion de celles-ci sont la pierre angulaire d'une application efficace de la Convention, ce qui devrait apparaître dans la prochaine stratégie décennale.

15. Il est essentiel de prendre en considération et de prévoir la demande en eau dans les zones arides pour que cette ressource soit mieux gérée, de façon à en pérenniser l'accès dans des conditions équitables.

16. Les interactions entre le sol, l'eau et l'atmosphère n'ont pas encore été pleinement mesurées et évaluées dans l'optique des changements climatiques. Les ressources partagées – la terre et l'eau, principalement – sont des enjeux d'une importance primordiale pour toute politique de développement durable dans un scénario fondé sur des écosystèmes en pleine évolution, la variabilité du climat et la dynamique démographique.

### III. DÉFIS À RELEVER

17. L'examen des enjeux susmentionnés suscite de nombreuses questions importantes:

a) En sus des variations climatiques, la croissance démographique est un autre élément qui contribue à accentuer la vulnérabilité dans les zones arides. Les populations vivant dans ces zones, où la densité démographique ne cesse d'augmenter et où se concentre l'essentiel de la pauvreté au niveau mondial, n'ont guère d'autre choix que d'intensifier l'activité économique ou de migrer. Comment réaliser une telle expansion tout en évitant des processus de développement qui risquent de contribuer à la désertification et aux changements climatiques? Des secteurs clefs tels que la science et l'éducation, l'agriculture, la foresterie, l'énergie et la gestion de l'eau peuvent-ils offrir des moyens de relever pareil défi selon une démarche synergique et intégrée?

b) Comment des stratégies globales d'adaptation conçues en fonction de la variabilité et de la modification du climat peuvent-elles mieux promouvoir les principes de gestion de l'environnement à appliquer pour lutter contre la dégradation des sols et préserver la diversité biologique?

c) Comment peut-on définir à présent au niveau international un cadre ou des mécanismes permettant de renforcer les avantages procurés conjointement par la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention sur les changements climatiques, en particulier par le biais de mesures d'adaptation prônées par les organes directeurs de ces deux conventions de façon à répondre aux besoins fondamentaux des populations vivant dans les zones arides, semi-arides et subhumides?

-----